

CARINE DERMO

DOCUMENT JURIDIQUE • MAQUILLAGE PERMANENT

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Version applicable à compter du : 15/10/2026

ARTICLE 1 — IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont proposées par :

Carine Dermo

Entreprise individuelle sous le régime de la micro-entreprise

Dirigeante : TRIOLET Carine

Adresse professionnelle : 30 rue des Boutréaux – 51430 Tinqueux

SIRET : 48964175300046

E-mail : carine.dermographe@gmail.com

Téléphone : 0616111322

Site internet : www.maquillage-permanent-reims.fr

Les prestations sont réalisées :

- au domicile professionnel de Carine Dermo, à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- et, selon les rendez-vous, à l'Institut Coccoaé - 42 rue Saint-Nicolas - 49400 Saumur.

Ci-après dénommée « Carine Dermo » ou « le Professionnel ».

ARTICLE 2 — OBJET

Les présentes CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Carine Dermo réalise ses prestations de maquillage permanent et de dermopigmentation.

Elles s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par Carine Dermo auprès de clientes majeures.

Les prestations comprennent notamment :

- maquillage permanent des sourcils ;
- maquillage permanent des lèvres ;
- maquillage permanent de l'eye-liner ;
- pigmentation de taches de rousseur ;
- dermopigmentation correctrice ;
- prestations de retouche et de correction selon les conditions définies aux présentes.

Carine Dermo se réserve la possibilité de refuser une prestation lorsque l'état de santé, les antécédents, une ancienne pigmentation, une contre-indication ou toute autre circonstance ne permet pas de réaliser l'acte dans des conditions compatibles avec la sécurité de la cliente.

ARTICLE 3 — CLIENTÈLE MAJEURE

Les prestations de Carine Dermo sont exclusivement réservées aux personnes majeures.

Aucune prestation n'est réalisée sur une personne mineure.

La cliente garantit l'exactitude de son identité et de son âge lors de la prise de rendez-vous.

ARTICLE 4 — PRIX

Les tarifs des prestations sont ceux affichés au moment de la réservation ou communiqués directement par Carine Dermo.

Les tarifs peuvent évoluer. Le prix applicable à la prestation est celui indiqué au moment de la réservation ou confirmé avant la réalisation de celle-ci.

Les tarifs comprennent, lorsque cela est expressément indiqué, une retouche de finition réalisée dans les conditions prévues à l'article 12.

Les prestations supplémentaires ou retouches non comprises dans le tarif initial sont facturées selon le tarif en vigueur au jour de leur réalisation.

ARTICLE 5 — PRISE DE RENDEZ-VOUS

Les rendez-vous peuvent être pris directement auprès de Carine Dermo ou par l'intermédiaire de son système de réservation en ligne.

La réservation en ligne est effectuée via la plateforme WeJem.

La réservation devient ferme sous réserve de la validation du rendez-vous et de la mise en place de l'empreinte bancaire de garantie prévue à l'article 6.

La cliente reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV avant la validation de sa réservation.

ARTICLE 6 — EMPREINTE BANCAIRE DE GARANTIE

Afin de sécuriser les rendez-vous et de limiter les annulations tardives et les absences, Carine Dermo demande, lors de la réservation, une **empreinte bancaire de 60 €**, quelle que soit la prestation réservée.

Cette empreinte est réalisée par l'intermédiaire de Stripe.

L'empreinte bancaire constitue une autorisation de garantie et n'entraîne pas, au moment de la réservation, l'encaissement immédiat des 60 €.

Lorsque la cliente respecte les conditions d'annulation et de report prévues aux présentes, l'empreinte est libérée conformément aux modalités techniques de Stripe.

En cas d'annulation tardive ou d'absence dans les conditions prévues aux présentes, Carine Dermo pourra procéder au débit de la somme de 60 € sur le moyen de paiement ayant fait l'objet de l'empreinte bancaire.

La cliente est informée que les délais techniques de libération d'une empreinte bancaire peuvent dépendre de l'établissement bancaire et de Stripe et ne sont pas nécessairement contrôlés par Carine Dermo.

ARTICLE 7 — ANNULATION ET REPORT

Toute annulation ou demande de modification d'un rendez-vous doit être communiquée directement à Carine Dermo.

Lorsqu'une cliente souhaite déplacer son rendez-vous, elle ne doit pas effectuer elle-même une nouvelle réservation en ligne sans avoir préalablement contacté Carine Dermo.

Une annulation effectuée **plus de 72 heures avant l'heure prévue du rendez-vous** permet la libération de l'empreinte bancaire de 60 €, sous réserve des délais techniques de traitement bancaire.

La cliente peut alors convenir d'un nouveau rendez-vous avec Carine Dermo.

Un **premier report de rendez-vous est accepté sans frais**, sous réserve que la demande intervienne dans le délai prévu ci-dessus.

À partir du **deuxième report**, la demande est examinée au cas par cas par Carine Dermo.

En cas d'annulation intervenant **moins de 72 heures avant le rendez-vous**, l'empreinte bancaire de 60 € pourra être débitée.

ARTICLE 8 — CAS EXCEPTIONNELS ET FORCE MAJEURE

Carine Dermo pourra apprécier avec bienveillance les situations exceptionnelles empêchant la cliente d'honorer son rendez-vous.

Peuvent notamment être pris en considération, sous réserve de justificatif :

- maladie ;
- hospitalisation ;
- décès d'un proche ;
- événement relevant de la force majeure ;
- toute autre circonstance exceptionnelle dûment justifiée.

La production d'un justificatif pourra être demandée.

La prise en compte d'une situation exceptionnelle ne constitue pas un droit automatique à l'annulation sans frais et sera appréciée au regard des circonstances.

ARTICLE 9 — RETARD

La cliente s'engage à respecter l'heure de son rendez-vous.

En cas de retard supérieur à 10 minutes, Carine Dermo pourra considérer que le rendez-vous ne peut plus être réalisé dans des conditions satisfaisantes et/ou compatibles avec l'organisation des rendez-vous suivants.

Dans cette hypothèse, le rendez-vous pourra être considéré comme non honoré et l'empreinte bancaire de 60 € pourra être débitée.

Un nouveau rendez-vous pourra être proposé selon les disponibilités de Carine Dermo.

ARTICLE 10 — CONSULTATION PRÉALABLE ET ANCIENNE PIGMENTATION

Lorsqu'une cliente présente une ancienne pigmentation réalisée par une autre professionnelle, une consultation préalable peut être exigée avant toute nouvelle pigmentation.

Cette consultation permet notamment d'évaluer :

- la couleur résiduelle ;
- la profondeur apparente de l'ancienne pigmentation ;
- son évolution ;
- sa localisation ;
- sa compatibilité avec le projet souhaité ;
- la nécessité éventuelle d'une correction ou d'une neutralisation préalable.

Carine Dermo se réserve le droit de ne pas réaliser une nouvelle pigmentation lorsqu'elle estime que celle-ci ne peut être effectuée dans des conditions satisfaisantes ou raisonnablement prévisibles.

ARTICLE 11 — INFORMATION PRÉALABLE, CONTRE-INDICATIONS ET ÉTAT DE SANTÉ

Avant la réalisation de la prestation, la cliente doit compléter le questionnaire de contre-indications et communiquer de manière sincère et complète toute information susceptible d'avoir une incidence sur la réalisation ou la cicatrisation de la prestation.

La cliente doit notamment signaler, lorsqu'ils sont pertinents :

- traitements médicaux en cours ;
- allergies ou réactions connues ;
- grossesse ou allaitement ;
- traitements anticoagulants ou affectant la coagulation ;
- problèmes ou affections cutanées ;
- traitements dermatologiques ;
- antécédents de réactions importantes ;
- toute intervention ou traitement récent pouvant avoir une incidence sur la zone concernée ;

- toute autre information pertinente concernant son état de santé.

La cliente s'engage à fournir des informations exactes, sincères et actualisées.

Elle doit également signaler toute modification de son état de santé ou de son traitement entre le remplissage du questionnaire et la réalisation de la prestation.

Toute omission, déclaration inexacte ou information volontairement dissimulée susceptible d'avoir une incidence sur la prestation relève de la responsabilité de la cliente.

Carine Dermo peut reporter ou refuser la réalisation de la prestation lorsqu'une contre-indication ou un risque particulier est identifié.

ARTICLE 12 — RETOUCHE INCLUSE

Lorsque la prestation prévoit une retouche incluse dans son tarif, cette retouche doit être réalisée dans un délai maximal de **8 semaines suivant la prestation concernée**.

Cette retouche est destinée à optimiser et harmoniser le résultat après cicatrisation.

La cliente est informée que la réalisation de cette retouche dans le délai prévu est nécessaire lorsque celle-ci est recommandée dans le cadre de la prestation.

Passé le délai de 8 semaines, la retouche incluse est définitivement considérée comme échue et devient payante.

Toute retouche supplémentaire réalisée dans les conditions prévues par Carine Dermo est facturée **60 €**.

Les retouches supplémentaires au tarif de 60 € sont proposées dans un délai maximal de **2 mois suivant la retouche incluse**.

En cas d'absence à la retouche incluse, la retouche pourra être facturée lors d'un rendez-vous ultérieur selon les conditions tarifaires applicables.

ARTICLE 13 — RÉSULTAT ET CICATRISATION

La cliente reconnaît avoir été informée que le résultat immédiatement visible après la prestation ne constitue pas le résultat définitif.

La couleur, l'intensité et l'apparence de la pigmentation évoluent au cours de la cicatrisation puis peuvent continuer à évoluer dans le temps.

Une phase de desquamation, d'éclaircissement ou d'irrégularité apparente peut notamment survenir pendant la cicatrisation.

La tenue et l'évolution de la pigmentation varient selon les personnes et peuvent notamment dépendre :

- du type de peau ;
- de l'âge ;
- de la zone traitée ;

- des habitudes de vie ;
- de l'exposition solaire ;
- des produits utilisés ;
- des soins apportés à la zone ;
- de facteurs individuels liés à la cicatrisation ;
- de facteurs hormonaux ou médicaux.

Carine Dermo ne peut garantir une durée de tenue identique pour toutes les clientes.

De même, Carine Dermo ne peut garantir un résultat strictement identique à une photographie de référence, celle-ci pouvant notamment présenter une autre morphologie, une autre pigmentation naturelle, une autre qualité de peau, une autre lumière ou avoir été réalisée dans des conditions différentes.

Le résultat esthétique comporte nécessairement une part de subjectivité.

ARTICLE 14 — INFORMATION SUR LES RISQUES

Conformément à la réglementation applicable aux techniques de maquillage permanent, la cliente reçoit avant la réalisation de l'acte une information relative aux risques et aux précautions à respecter après celui-ci.

La cliente reconnaît avoir été informée des risques, complications immédiates ou ultérieures et suites habituelles pouvant être associés à la réalisation de l'acte et au procédé utilisé.

Elle reconnaît également avoir été informée de la possibilité de réactions individuelles exceptionnelles ou imprévisibles.

La cliente reconnaît avoir eu la possibilité de poser toutes les questions qu'elle estimait nécessaires avant la réalisation de la prestation.

Elle reconnaît avoir été informée :

- du caractère durable du maquillage permanent ;
- de l'évolution possible de la couleur dans le temps ;
- de la variabilité de la cicatrisation ;
- du caractère partiellement imprévisible du résultat ;
- du caractère subjectif de l'appréciation esthétique ;
- de la possibilité qu'une seconde séance soit nécessaire afin d'optimiser le résultat.

La réglementation impose notamment que le client soit informé préalablement des risques et des précautions à respecter après la réalisation d'une technique de maquillage permanent.

ARTICLE 15 — PIGMENTS ET MATÉRIELS

Les pigments utilisés par Carine Dermo sont conformes aux exigences réglementaires applicables, notamment aux exigences européennes **REACH**, lorsque celles-ci sont applicables au produit concerné.

Les dispositifs et aiguilles utilisés sont conformes aux exigences réglementaires et normes applicables.

ARTICLE 16 — SOINS POST-PRESTATION

À l'issue de la prestation, Carine Dermo remet ou communique à la cliente les recommandations nécessaires aux soins post-prestation et à la bonne cicatrisation.

La cliente s'engage à respecter ces recommandations et à signaler à Carine Dermo toute réaction inhabituelle ou toute difficulté concernant la cicatrisation.

Carine Dermo ne peut être tenue responsable des conséquences résultant du non-respect des recommandations de soins communiquées à la cliente, sans préjudice des responsabilités qui pourraient résulter de dispositions légales impératives.

ARTICLE 17 — PAIEMENT

Le règlement de la prestation est effectué le jour de sa réalisation.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- espèces ;
- chèque.

Les retouches ou prestations supplémentaires sont réglées au moment de leur réalisation, selon le tarif en vigueur.

ARTICLE 18 — PHOTOGRAPHIES AVANT / APRÈS

Des photographies peuvent être prises avant et/ou après la prestation afin notamment d'assurer le suivi du résultat et de constituer le dossier de la cliente.

L'utilisation de ces photographies à des fins de communication, de portfolio, de publication sur les réseaux sociaux, sur le site internet, dans des supports publicitaires ou professionnels fait l'objet d'une **autorisation distincte**.

Le refus d'autoriser l'utilisation des photographies à des fins de communication n'a aucune incidence sur l'accès de la cliente aux prestations de Carine Dermo.

ARTICLE 19 — DONNÉES PERSONNELLES

Carine Dermo traite des données personnelles nécessaires notamment à la prise de rendez-vous, à la réalisation et au suivi des prestations, à la facturation, à la gestion de la relation client et, lorsque la cliente y est autorisée, à la prospection commerciale.

Les données relatives aux contre-indications et à l'état de santé sont traitées dans les conditions prévues par la réglementation applicable aux données de santé et décrites dans la Politique de confidentialité de Carine Dermo.

La cliente dispose des droits prévus par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Les modalités détaillées de traitement des données figurent dans la Politique de confidentialité et de protection des données personnelles de Carine Dermo.

ARTICLE 20 — COMMUNICATIONS COMMERCIALES

Carine Dermo peut adresser à ses clientes des communications commerciales relatives à ses propres prestations, notamment :

- offres commerciales ;
- nouveautés ;
- ouvertures de créneaux ;
- promotions ;
- offres liées à l'anniversaire de la cliente.

Lorsque le consentement préalable est requis, celui-ci est recueilli séparément des présentes CGV.

Chaque communication commerciale permet à la cliente de se désinscrire ou de s'opposer simplement et gratuitement à de nouvelles communications.

ARTICLE 21 — DROIT DE RÉTRACTATION POUR LES RÉSERVATIONS À DISTANCE

Lorsque la réservation constitue un contrat conclu à distance au sens du Code de la consommation, la cliente bénéficie, lorsque les conditions légales sont réunies, d'un délai légal de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat de prestation de services.

Ce droit est exercé conformément aux dispositions légales applicables.

Lorsque la cliente demande expressément que la prestation commence avant l'expiration du délai légal de rétractation, Carine Dermo recueille cette demande dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Lorsque la prestation est entièrement exécutée avant l'expiration du délai de rétractation, après demande expresse de la cliente et reconnaissance de la perte de son droit de rétractation dans les conditions légales, le droit de rétractation ne peut plus être exercé.

Le droit légal de rétractation est distinct des règles contractuelles relatives aux reports et annulations de rendez-vous.

Les modalités d'exercice du droit de rétractation sont communiquées à la cliente sur support durable.

ARTICLE 22 — RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée en priorité à Carine Dermo afin de permettre un examen amiable de la situation.

La réclamation peut être adressée :

E-mail : carine.dermographe@gmail.com

Adresse : 30 rue des Boutréaux – 51430 Tiqueux

La cliente est invitée, lorsque cela est pertinent, à joindre les éléments permettant l'examen de sa demande.

ARTICLE 23 — MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux dispositions applicables à la médiation de la consommation, la cliente consommateur peut, après avoir préalablement adressé une réclamation écrite à Carine Dermo et en l'absence de résolution amiable, recourir gratuitement au médiateur de la consommation auquel Carine Dermo est adhérente.

Société de Médiation Professionnelle (SMP)

Site internet : www.mediateur-consommation-smp.fr

La médiation de la consommation est accessible dans les conditions prévues par les textes applicables.

ARTICLE 24 — ASSURANCE PROFESSIONNELLE

Carine Dermo dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle ainsi que d'une assurance couvrant son activité de maquillage permanent.

Assureur : MAAF Assurances

Contrat n° : 49080626 N

ARTICLE 25 — RESPONSABILITÉ

Carine Dermo s'engage à réaliser les prestations avec professionnalisme, conformément aux règles applicables à son activité et aux informations communiquées à la cliente.

La responsabilité de Carine Dermo ne saurait être engagée en cas de conséquences résultant notamment d'informations inexactes ou incomplètes communiquées par la cliente, du non-respect des recommandations post-prestation ou d'un événement indépendant de son intervention, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Aucune stipulation des présentes ne saurait avoir pour objet ou pour effet d'exclure ou de limiter une responsabilité qui ne peut légalement l'être.

ARTICLE 26 — ACCEPTATION DES CGV

La prise de rendez-vous implique la consultation et l'acceptation des présentes CGV lorsque celles-ci sont applicables à la réservation.

La cliente reconnaît avoir pu en prendre connaissance avant la conclusion du contrat.

Les présentes CGV sont accessibles sur le site internet de Carine Dermo et/ou par tout moyen permettant leur conservation sur support durable.

ARTICLE 27 — DROIT APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, les parties rechercheront prioritairement une solution amiable.

À défaut d'accord amiable ou de médiation, le litige sera soumis aux juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

ARTICLE 28 — MODIFICATION DES CGV

Carine Dermo peut modifier les présentes CGV pour tenir compte notamment d'une évolution de son activité ou de la réglementation.

Les CGV applicables à une prestation sont celles acceptées par la cliente au moment de la conclusion du contrat, sous réserve des dispositions légales impératives applicables.

Date de dernière mise à jour : 15/10/2026

Carine Triolet

